

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 26 NOVEMBRE 2014

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Nomination secrétaire de séance*
- 2 - Approbation du compte-rendu du 30 Octobre 2014*
- 3- Avis sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI)*
- 4- Nouvelle composition du Conseil Communautaire*
- 5- Signature de la convention tripartite « Essonne Assistance »*
- 6- Nouveau contrat de téléphonie*
- 7- Dépôt de plainte pour lettre anonyme*
- 8- Nom attribué à l'ALSH sur propositions des enfants*
- 9- Information : Présentation de la motion relative au projet de l'Etat de prélever 175M€/an sur le budget des Agences de l'Eau*

L'an deux mille QUATORZE, le VINGT SIX NOVEMBRE, à dix-neuf heures trente, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie dématérialisée, individuellement et par écrit le 19 Novembre 2014, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Pascale AMIOT, Georges VALLET, Christine LABORIE, Didier GEOFFROY, Denise ECKERT, Sami BEN OUADA, Isabelle NIEL, Sébastien LANNEAU, Thierry THOMAS, Chafika DERFOUL, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Claude CHASSERIEAU, Simone LAMOURET, Stéphanie GALLAND et Emmanuel SURU.

Étaient absents : Laura COLOMINA (pouvoir donné à Sami BEN OUADA), Guy LANGEVIN (pouvoir donné à Jacques JOFFROY) Claudine NOYELLE (pouvoir donné à Emmanuel SURU)

Date de convocation : 19/11/2014

Date d'affichage 19/11/2014

Secrétaire de Séance : Monsieur Sami BEN OUADA

19 heures 34, ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

1) **Nomination du Secrétaire de Séance**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
NOMME Monsieur Sami BEN OUADA, Secrétaire de Séance

2) **Approbation du Compte-rendu de séance du 30 Octobre 2014**

L'ensemble des conseillers a signé le registre d'approbation du compte rendu

3) **Avis sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI)**

Monsieur le Préfet de Région vient d'adresser aux communes et aux intercommunalités d'Ile de France le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale prévu par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi du 27 janvier 2014).

La Communauté de Communes du Val d'Essonne et les communes qui la composent sont invitées à émettre un avis sur ce projet et à le transmettre à Monsieur le Préfet de Région avant le 5 décembre 2014. A défaut l'avis des collectivités serait réputé favorable.

Considérant l'avis défavorable de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, dans sa séance du 4 Novembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale tel que rendu public le 28 Août 2014.

Cet avis sera porté à la connaissance du Préfet de Région par courrier recommandé avec accusé de réception avec copie au Préfet de l'Essonne.

4) **Nouvelle composition du Conseil Communautaire**

M.le Maire informe l'assemblée d'un arrêté préfectoral du 7 novembre 2014 qui fixe une nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCVE (tableau ci-dessous)

Communes membres	Nombre de sièges attribués	Communes membres	Nombre de sièges attribués
Auvernaux	1	Itteville	5
Ballancourt	6	La Ferté Alais	3
Baulne	1	Leudeville	1
Cerny	2	Menecy	11
Champcueil	2	Nainville les Roches	1
Chevannes	1	Ormoy	1
D'Huisson Longueville	1	Orveau	1
Echarcon	1	Saint Vrain	2
Fontenay le Vicomte	1	Vayres sur Essonne	1
Guigneville	1	Vert le Grand	1
		Vert le Petit	2

Considérant que les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel,
Considérant que les communes dont la représentation est réduite à une personne n'auront pas de représentant de la liste minoritaire,

Considérant que la CCVE a déposé un recours devant le tribunal administratif de Versailles, tendant à l'annulation et à la suspension provisoire de l'arrêté préfectoral,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents **EMET** un avis défavorable à la nouvelle répartition des conseillers communautaires

DECIDE de ne pas mettre en œuvre l'arrêté préfectoral précité sur la nouvelle composition de l'organe délibérant

DONNE pouvoir au Maire pour faire connaître cette position à nos partenaires, communes du Val d'Essonne et aux autorités préfectorales.
Cette position sera transmise par courrier postal.

5). **Signature de la convention tripartite « Essonne Assistance »**

Le dispositif « Essonne téléassistance » est proposé par les services départementaux de l'Essonne depuis le 1^{er} Janvier 2002
Le 13 mars 2014 le Département a lancé un appel d'offres pour assurer la gestion du dispositif, la Société VITARIS a été retenue.

Le marché est conclu pour un an renouvelable sur une durée maximale de 4 ans.

Les communes désirant faire profiter leurs administrés du service « Essonne Téléassistance » sont invitées à signer la convention.

Entendu l'exposé de Mme ECKERT,

Le conseil débat ensuite sur le principe de faire payer aux utilisateurs une participation de 6€.

La décision retenue est, pour une période d'essai de 1 an, de fournir un service gratuit aux administrés bénéficiaires de ce service.

Après en avoir délibéré, sous cette condition, et à l'unanimité des membres présents, **le Conseil Municipal**

APPROUVE la signature de la convention tripartite « Essonne Assistance »

AUTORISE M. le Maire à signer la dite convention à intervenir.

6) **Nouveau contrat de téléphonie**

Le système téléphonique, actuellement déployé pour les services municipaux, demande des améliorations, en particulier sur l'accueil et le standard ainsi que sur la sécurité des communications.

Une mise en concurrence a été faite, différents opérateurs ont répondu et leurs propositions analysées.

Vu les offres de SFR et Orange et considérant que tous 2 répondent à l'expression de besoin de la commune, il est proposé de retenir la proposition d'Orange – moins disant et continuité de service assurée - avec un montant moyen global ≈ 693€/mois au lieu de ≈ 950€/mois.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** au nouveau contrat de téléphonie et **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat avec la Sté ORANGE.

7) **Dépôt de plainte pour lettre anonyme**

Suite à la diffusion aux habitants de la commune de Chevannes d'un texte intitulé « Le p'tit journal de Chevannes » par voie de tracts et via un blog tenu par « une association libre et anonyme » la commune se propose de porter plainte contre cette dernière.

Considérant que ce tract et ce site internet diffusent des propos diffamatoires et mensongers à l'encontre de M. le Maire, d'adjoints et d'autres élus de la commune,

Considérant que ces propos portent atteinte à l'honneur de la commune et des personnes visées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2132-2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	4
ABSTENTION	0
POUR	15

MANDATE M. le Maire pour déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la commune.

8) **Nom attribué à l'ALSH sur propositions des enfants**

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée par les enfants de l'Accueil de loisirs afin d'en définir un nom.

Sur les propositions faites, les enfants de leur côté ont retenu « L'Ile aux Mômes ».

Considérant le manque de temps pour permettre un choix, il est proposé de diffuser toutes les propositions des enfants aux conseillers par courriel et ces derniers transmettront leur choix par retour de mail.

Le point sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

9) **Information : Présentation de la motion relative au projet de l'Etat de prélever 175M€/an sur le budget des Agences de l'Eau**

Le texte de la motion a été distribué à l'ensemble des élus

Après lecture du texte de la motion, **le Conseil municipal**, à l'unanimité **DECIDE** de soutenir cette motion

20 heures 26, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.